

## DECLARATION de CONFORMITE CE

**Le fabricant :** Sentera Europa NV  
Duitslandstraat 9  
BE-9140 Temse

Tél. +32 3 771 36 51  
[info@sentera.eu](mailto:info@sentera.eu)

Déclare sous notre seule responsabilité que le produit :

**RSTH -3** – Transmetteur de température ambiante et d'humidité relative

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant :

### **Directive compatibilité électromagnétique (CEM) Directive 2014/30/EU**

EN 60730-1:2011	Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue – Partie 1: Exigences générales
EN 61000-6-1:2007	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-1: Normes génériques d'immunité pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère
EN 61000-6-3:2007	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-3: norme générique d'immunité pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère Amendement A1:2011 et AC: 2012 à EN 61000-6-3:2007
EN 61326-1:2013	Matériel électrique de mesure, de commande et de laboratoire – Exigences relatives à la CEM – Partie 1: Exigences générales
EN 61326-2-3:2013	Matériel électrique de mesure, de commande et de laboratoire – Exigences relatives à la CEM – Partie 2-3: Exigences particulières – Configurations d'essai, conditions de fonctionnement et critères d'aptitude à la fonction des transducteurs avec un système de conditionnement du signal intégré ou à distance

### **Directive Basse Tension 2014/35/EU**

EN 60529:1991	Degrés de protection procurés par les enveloppes (code IP) – Amendement AC :1993 à EN 60529
EN 60730-1:2011	Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue – Partie 1: Exigences générales

### **Directive WEEE (DEEE) 2012/19/EU – Déchets d'équipements électriques et électroniques**

### **Directive RoHs (LdSD) 2011/65/EU – Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques**

Les produits doivent être installés et entretenus exclusivement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration est seulement valide quand les appareils sont utilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par la présente déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils doivent être incorporés a été déclarée conforme aux directives applicables. Cette déclaration est seulement nécessaire où le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par ex. composante de sécurité).

La marque de CE est fixée.

Date d'émission : 24 septembre, 2020  
Place d'émission : Temse, Belgique



Jos Raskin  
Président-directeur Général